

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/58

Séance publique du 8 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire.

<u>Présents</u>: Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Sylvaine ALBERT, Romain RICHARD, Nathalie VOLPATO, Mickael HERVOUET, Asuman GUNEY, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Régis HAMY, Guillaume POIRON, Silvère REMIGEREAU, Dominique VALTON.

<u>Absents</u>: Laetitia BORTOT, Olivier ALBERTEAU, Sophie RIDEAU, Judith LE STER SCHWARZBARD, Josiane BOSCHE, Samuel PITEL.

<u>Pouvoirs</u>: Josiane BOSCHE à Fabien MANDIN; Laetitia BORTOT à Nathalie VOLPATO; Judith LE STER SCHWARZBARD à Denis THIBAUD; Olivier ALBERTEAU à Romain RICHARD.

Secrétaire de séance : Régis HAMY

Nombre de conseillers :

En exercice : 18 Présents : 12 Absents : 6 Pouvoirs : 4 Votants : 16

Date d'envoi et d'affichage de la

convocation : 01/12/2022

DEMANDE DE SUBVENTION 1 NAISSANCE 1 ARBRE

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal que la commission environnement et cadre de vie travaille depuis deux ans sur le projet 1 arbre 1 naissance et qu'une 1^{re} campagne de plantation a eu lieu l'année dernière.

Monsieur le Maire explique que la région Pays de la Loire soutient cette démarche et subventionne la plantation d'un arbre à hauteur de 15€ par naissance à travers son programme « 1 naissance, 1 arbre ».

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à ce programme de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le programme mentionné ci-dessus ;
- SOLLICITE la subvention pour le financement de ce projet, auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire ;
- CHARGE Monsieur le Maire ou à défaut un adjoint de la signature de toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

" Pour extrait certifié conforme au registre "

Le Maire, Denis THIBAUD



Accusé de réception en préfecture 044-214401655-20221208-DE-2022-58-DE Date de télétransmission : 12/12/2022 Date de réception préfecture : 12/12/2022